

ID: 077-217700483-20241210-C2024\_53-DE



République Française Département SEINE ET MARNE Commune de Bourron Marlotte

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 10/12/2024

Nom	bre de mem	nbres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote A l'unanimité Pour : 23 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le: 11/12/2024

Publication ou notification du :

11/12/2024

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27/11/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2024.

Présents: M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à Mme PACTON Stéphanie, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. HAGARD Stéphane, Mme DUWEZ Nathalie à Mme CERCEAU Christelle, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme MOURICHON Véronique

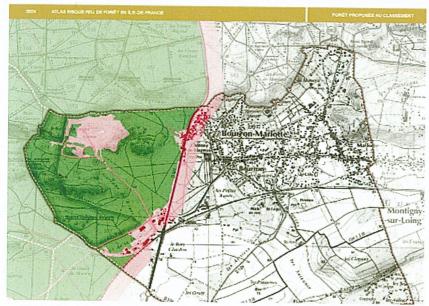
A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

## C2024\_53 - Approbation de la proposition de classement de la forêt située sur la commune comme exposée au risque d'incendie

Lors de la réunion qui s'est tenue le 5 septembre 2024 à Fontainebleau, il avait été démontré que le territoire est de plus en plus exposé aux risques naturels en raison du réchauffement climatique et que le risque lié aux feux de forêt est devenu prégnant dans notre région.

La loi du 10 juillet 2023 relative à la prévention des feux de forêt et de végétation, vient modifier la procédure de classement des communes exposées, il relève désormais d'un arrêté interministériel.

Par courrier reçu le 17 octobre 2024, Monsieur le Sous-Préfet demande que le conseil municipal émette un avis sur les secteurs proposés au classement.



Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID: 077-217700483-20241210-C2024\_53-DE

.../... (suite de la délibération n°C2024\_53)

Ce classement impliquera différentes mesures comme, l'application des **O**bligations **L**égales de **D**ébroussaillement (*OLD*). Le périmètre d'application des OLD devra ensuite être annexé dans les documents d'urbanisme et figurer dans l'information des acquéreurs locataires et, être intégré dans le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (*PCS*), ce qui est déjà fait pour la commune de Bourron-Marlotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la proposition de classement de la forêt située sur la commune comme exposée au risque d'incendie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance, **Stéphanie PACTON** 

A Bourron-Marlotte, le 11/12/2024

Le Maire, Vitor VALENTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 11/12/2024